



Paris, le 23 octobre 2008

Objet : Finances locales en 2009.

N./Réf : BP/2008-10-473

Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,

**CLAIRE-LISE  
CAMPION**

SENATRICE  
DE L'ESSONNE

VICE-PRESIDENTE  
DU CONSEIL  
GENERAL  
DE L'ESSONNE

Le Conseil des ministres du 26 septembre a adopté le projet de loi de Finances pour 2009. Les ministres sont venus ensuite en présenter les grandes lignes à la Commission des Finances. Nos craintes et celles exprimées par les associations d'élus ont été confirmées.

L'année passée, l'Etat à cause de choix inappropriés s'est privé de toute marge de manœuvre le laissant impuissant à faire face à la crise économique. La rigueur budgétaire frappera les comptes des collectivités. Cela n'empêchera ni le creusement du déficit, ni la montée de la dette et surtout celle de sa charge qui est estimée avec l'effet de l'augmentation des taux à 51 milliards soit un montant proche du budget de l'Education nationale ! Dans le même temps, les dépenses d'avenir pour l'éducation, la recherche et les infrastructures sont sacrifiées.

Cette année, j'attire votre attention sur les modifications des règles concernant les dotations de l'Etat et leurs conséquences sur votre budget :

- La DGF sera désormais calculée uniquement sur la base de l'inflation estimée par le gouvernement à 2% pour 2009. Cela entraîne une baisse des recettes par rapport à vos prévisions et ce d'autant plus que l'hypothèse retenue paraît bien optimiste quand le niveau de l'inflation pour 2008 atteindra 3%.
- L'intégration dans l'enveloppe normée du FCTVA aggravera encore la situation en diminuant drastiquement le solde disponible, limitant du même coup l'ensemble des autres postes. C'est la nature même du FCTVA qui change. On passe d'une notion de remboursement à celle de compensation dont l'estimation du montant est laissée à la discrétion de l'Etat.

Permanence parlementaire : 11 avenue d'Ostrach 91580 Etréchy

☎ : 01.69.92.22.25 et 01.69.92.23.68

Fax : 01.69.92.23.81

e-mail : [Claire-Lise.Campion@wanadoo.fr](mailto:Claire-Lise.Campion@wanadoo.fr)

Site : [www.clairelisecampion.fr](http://www.clairelisecampion.fr)



Nous demanderons le retrait du FCTVA de l'enveloppe et nous attendons de la part de nos collègues de la majorité qu'ils fassent preuve de la même détermination à défendre les territoires sur lesquels repose la légitimité sénatoriale.

- La modification des critères de la DSU aboutira à l'exclusion du nombre de communes sans pour autant recentrer le dispositif sur celles qui en ont le plus besoin particulièrement en région Ile-de-France où le FSRIF ne joue pas pleinement son rôle péréquateur.
- On nous annonce pour plus tard une nouvelle réforme de la taxe professionnelle. Son plafonnement a déjà pénalisé communes et intercommunalités. Nous pouvons redouter que la revendication du MEDEF de la supprimer soit tôt ou tard entendue. Nous sommes pourtant nombreux à considérer que les entreprises bénéficient des efforts des collectivités locales qui investissent dans les infrastructures et les équipements. Il serait anormal que la charge fiscale de ces efforts repose uniquement via la fiscalité locale sur les ménages.

Face à la conjugaison de ces difficultés, nombre d'entre vous seront confrontés à des choix difficiles alors que nous savons combien vous êtes attachés à respecter les engagements pris en mars dernier devant les électeurs et les électrices.

Si en période de crise économique profonde et durable à laquelle notre pays est désormais confronté, des efforts sont demandés à tous les acteurs, qu'au moins ils soient répartis justement.

Je ne doute pas de votre détermination à vous faire entendre. Je veux vous assurer que je serai à vos côtés et que je porterai votre voix au Sénat.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Claire-Lise CAMPION